



Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice des Ressources Humaines

La France connaît aujourd'hui une pandémie mettant à mal toute notre nation. Depuis lundi, vous mêmes ainsi que vos équipes de direction et chefs de service, accompagnés des salariés font leur maximum pour assurer la continuité des prises en charge du public confié à nos établissements, qui ont été par décision gouvernementale contraints de rester ouverts afin d'assurer une continuité de service et de prise en charge.

Cependant ce même gouvernement n'a pas jugé notre secteur comme prioritaire, pour équiper tous les salariés en poste de masques de protection FFP2 nécessaires pour éviter d'être contaminé par un porteur asymptomatique du covid 19. Des milliers de salariés continuent de travailler depuis mardi malgré le confinement, pour assurer une continuité d'activité indispensable dans de nombreux secteurs mais la protection de ces salariés n'est manifestement pas totalement assurée.

Dans le contexte actuel, dans la mesure où l'employeur a mis en œuvre les dispositions prévues par le code du travail et les recommandations nationales visant à protéger la santé et à assurer la sécurité de son personnel, qu'il a informé et préparé son personnel, notamment dans le cadre des institutions représentatives du personnel, le droit individuel de retrait ne peut en principe pas trouver à s'exercer », affirme le ministère dirigé par Mme Pénicaud.

La CGT apporte au contraire son soutien aux travailleurs qui, par l'action collective ou par l'usage du droit de retrait, luttent pour défendre leurs droits à la santé et à la sécurité. « *Parce que la recherche du profit a encore moins de sens qu'à l'accoutumée* », notre organisation syndicale considère comme légitime le droit de retrait des salariés qui le feront valoir, notre secteur n'ayant pas été considéré par le Gouvernement comme prioritaire pour la mise à disposition de masques de protection respiratoire, ce qui n'est pas **entendable**.

Consciente que cette situation inédite percute au quotidien, les conditions de travail de toutes et tous, la CGTPEP64 vous demande cependant, après ces premiers jours qui auront permis de mettre en place une organisation du travail au plus près des besoins des résidents, d'alerter l'ARS, la PJJ et le Conseil Départemental sur ces situations et **les sommer de distribuer le plus rapidement possible les masques FFP2 à tous les salariés continuant de travailler sur nos structures et en lien avec le public accueilli, puisque la mesure barrière de distance ne peut être envisagée avec nombre de nos résidents.**

Il en va de la santé des résidents qui vous sont confiés, des salariés mais aussi de leur famille ou entourage très proche qui pourraient aussi être exposés au covid 19 si cette mesure n'était pas prise en compte. Comment également mettre un terme à cette contamination si cette mesure ne n'est pas prise en considération ?

La CGT PEP64

